



1107600303

DATE DEPOT : 2011-08-08

NUMERO DE DEPOT : 2011R076385

N° GESTION : 1975B02341

N° SIREN : 302316674

DENOMINATION : CABINET DAUGE ET ASSOCIES

ADRESSE : 22 AVE DE LA GRANDE ARMEE 75017 PARIS

DATE D'ACTE : 2011/06/01

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE

75 BOR 361

CABINET DAUGE ET ASSOCIES

Société Anonyme au capital de 372.610 €

**22, avenue de la Grande Armée
75017 PARIS**

302 316 674 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

REUNIE EXTRAORDINAIREMENT

DU 1^{er} JUIN 2011

Le 1^{er} juin 2011, à 9 heures,

Les Actionnaires de la Société CABINET DAUGE ET ASSOCIES se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire réunie extraordinairement, au 41 avenue de Friedland à PARIS (75008), sur convocation du Conseil d'administration faite par lettre adressée à chaque Actionnaire.

Les Membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'administration :

- Monsieur Philippe TISSIER.

Sont Scrutateurs de l'Assemblée, les deux Membres disposant du plus grand nombre de voix, et acceptant cette fonction :

- Monsieur Pascal GILLETTE
- Monsieur Jean-Pierre GUENARD

Le Bureau de l'Assemblée désigne pour Secrétaire :

- Monsieur Christian LAPLANE

Monsieur Lucien ZOUARY, Commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué et n'assiste pas à la réunion, s'étant fait excuser.

La feuille de présence est vérifiée puis arrêtée et certifiée exacte par le Bureau qui constate que les Actionnaires présents et représentés possèdent un nombre d'actions suffisant pour atteindre le quorum requis pour une Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement, et qu'en conséquence celle-ci est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence à l'Assemblée,

*✓
PC.*

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination des Commissaires aux Comptes,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président expose que les mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant sont arrivés à leur terme à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes clos au 30 juin 2010.

Il propose alors de procéder à la nomination, pour une période de 6 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur l'approbation des comptes arrêtés au 30 juin 2016, de la société LUCIEN ZOUARY ET ASSOCIES et de Monsieur Vincent ROUHIER respectivement en tant que Commissaire aux Comptes titulaire et Commissaire aux Comptes suppléant.

Un débat s'instaure entre les actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix la résolution suivante :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de l'expiration des mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants de la société, décide de nommer pour une durée de six exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle tenue en 2016 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016 :

- la société LUCIEN ZOUARY ET ASSOCIES, ayant son siège social à ENGHEN LES BAINS (95880) 25 bis avenue Pasteur, RCS PONTOISE 518 833 348, représentée par son gérant, Monsieur Lucien ZOUARY, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- et Monsieur Vincent ROUHIER, demeurant à SAINT GERMAIN EN LAYE (78100) 4 rue du Parc de Noailles, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

CETTE RÉSOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

CETTE RÉSOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

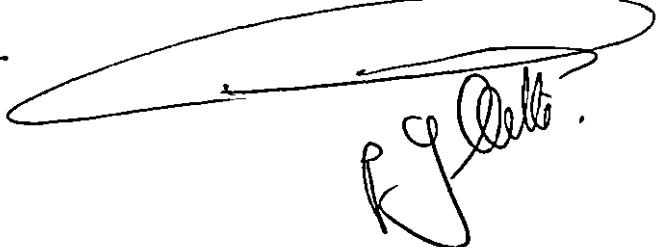
Le Président



Le Secrétaire


Clayton

Les Scrutateurs


R. G. Galt